

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 8 septembre 2009 à 13h00 au parc Adolphe-Jodoin à Saint-Adolphe-d'Howard, sis en face de l'église de Saint-Adolphe-d'Howard (1845, du Village, Saint-Adolphe-d'Howard), sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

JoAnne Fandrich	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Pierre Roy	Saint-Adolphe-d'Howard
Claude Descôteaux	Sainte-Adèle
Claude Boyer	Sainte-Anne-des-Lacs
Danielle Gareau, Représentante	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Était absent et non représenté :

André G. Nadeau	Estérel
-----------------	---------

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et secrétaire-trésorier et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

---

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 193-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## 2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL (11 AOÛT 2009)

CM 194-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 11 août 2009 soit et est adopté avec la correction suivante à savoir :

Page 9, 3<sup>e</sup> paragraphe : changer le mot « présent » pour « préfet ».

ADOPTÉE

## 3. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

### A) Liste des entreprises du CLD (précisions) :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut indique aux membres du conseil que la liste des entreprises sera disponible sur le site Internet MRC/CLD, dans les prochaines semaines et invite les membres du conseil à lui faire part de tout commentaire et/ou correction afin d'améliorer ladite liste.

### B) Budget du CLD (précisions) :

Suite aux interrogations de M. Jean-Jacques Desjardins, lors de la réunion du mois d'août dernier, sur l'importance des sommes attribuées au CLD, M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut indique que toute somme supplémentaire pouvant être versée au CLD pourrait être utilisée à des travaux de prospection afin d'attirer de nouveaux investisseurs dans la région.

### C) Schéma de sécurité civile (information) :

Enfin, suite à la question de Mme JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Îles au sujet du schéma de sécurité civile, M. Charles Garnier, préfet est d'avis que ce processus sera enclenché lorsque les schémas de couverture de risques en incendie seront tous adoptés.

#### 4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

##### A) Rapport d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD présente et commente le rapport d'activités mensuel du CLD.

##### B) Statistiques d'achalandage :

Dépôt est fait des statistiques de fréquentation des bureaux d'accueil touristiques des Pays-d'en-Haut pour les mois de janvier à août 2009 démontrant une baisse de l'achalandage due probablement aux effets de la mauvaise température du début de l'été 2009.

##### C) Bulletin du voyageur :

Dépôt est fait par le biais du cahier des maires du Bulletin du voyageur, préparé par Martin Bujold, commissaire touristique du CLD des Pays-d'en-Haut.

#### 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel du coordonnateur à l'aménagement, M. André Boisvert.

##### B) Conformité au schéma d'aménagement :

###### 1. Sainte-Adèle : règlement n<sup>o</sup> 1000-2009-Z-02 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 3 septembre 2009, le document Règlement modifiant Le règlement de zonage, portant le numéro 1000-2009-Z-02, adopté par le conseil municipal de la ville de Sainte-Adèle, le 2 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 195-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 1000-2009-Z-02 est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Piedmont : règlements n<sup>os</sup> 756-01-09, 757-09-09 et 758-01-09 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 3 septembre 2009, les documents Règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et sur les permis de construction, portant les numéros 756-01-09, 757-09-09 et 758-01-09 , adoptés par le conseil municipal de Piedmont, le 31 août 2009 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 196-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et sur les permis de construction, portant les numéros 756-01-09, 757-09-09 et 758-01-09 sont certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

C) Modification au schéma d'aménagement :

Aucun point n'y figurant, l'on passe donc au sujet suivant de l'ordre du jour.

D) Rapport d'activités de la conseillère en environnement :

La conseillère en environnement, Mme Brigitte Voss dépose et commente son rapport d'activités mensuel.

1. Abrinord : Entente de bassin versant - Érosion :

Les membres du conseil prennent connaissance de l'entente de bassin versant intervenue entre la MRC des Pays-d'en-Haut et ses municipalités membres et l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) concernant l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut et des règlements municipaux, afin d'adopter de nouvelles normes concernant le contrôle de l'érosion dont les actions visent à atteindre plusieurs objectifs inscrits au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord (PDE).

Mme Brigitte Voss indique aux membres du conseil que certaines corrections seront apportées à ladite entente et qu'elle leur sera présentée pour signature lors de la rencontre d'octobre prochain.

2. Lettre entente de financement MRC - Érosion 2009 :

Dépôt est fait de la lettre d'Abrinord confirmant le versement de la somme de 8 097,82\$ afin de réaliser des actions dans la lutte aux cyanobactéries pour les lacs Canard, Guindon, Johanne, St-Amour (Sainte-Anne-des-Lacs) et Simms (Saint-Sauveur).

3. Programme PAPA : rapport d'activités :

Dépôt est fait par le biais du cahier des maires du rapport d'activités de Mme Ruth Paré, chargée de projet à la prévention des algues bleu-vert.

4. Barrages de castors : état des interventions :

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport quant aux interventions réalisées concernant la gestion des cours d'eau et plus particulièrement, de la surveillance des barrages de castors en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord.

5. Correspondance :

Dépôt est fait par le biais du cahier des maires d'une lettre de l'APE du Lac Millette relativement aux dénonciations exprimées par cet organisme relativement à des contaminations dues au déversement dans le lac Millette, faute de bassins de rétention sur la route 117 et le chemin du Moulin et de la réponse de Mme Brigitte Voss, responsable de la gestion des cours d'eau à la MRC à l'organisme, leur indiquant les coordonnées du ministère des Transports et de la ville de Sainte-Adèle afin de les informer de la problématique puisque la MRC n'a pas juridiction sur les actions de ces 2 organismes.

Également, les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant un barrage au Lac Émond à Wentworth-Nord. À ce sujet, le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord s'étonne que ce dossier ne soit pas du ressort de la MRC et déplore le fait d'avoir eu cette information trop tard et de n'avoir pu intervenir auprès du contrevenant dès le début.

E) Matières résiduelles :

1. Nouvelle entente intermunicipale RIDR :

M. Clément Cardin, maire de Piedmont dépose et commente un document faisant ressortir les points saillants du projet de la nouvelle entente intermunicipale RIDR ayant fait l'objet d'un consensus entre les membres du comité de négociation de la RIDR et les représentants de la ville de Rivière-Rouge sous la supervision du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur indique que les municipalités devront déployer tous les efforts nécessaires et se donner les moyens de réduire l'enfouissement afin d'éviter que des chargements non-conformes ne soient refusés au site d'enfouissement.

Mme Brigitte Voss, responsable de l'environnement à la MRC est d'avis qu'il y aurait lieu d'informer le plus possible les citoyens sur les matières résiduelles afin de les conscientiser davantage sur le tri, entre autres choses.

## 2. Déclaration de compétence MRCPDH (état de la situation) :

Me Yvan Genest, directeur général indique aux membres du conseil que l'ensemble des municipalités locales ayant fait parvenir à la MRC des Pays-d'en-Haut le document indiquant qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence, il y a donc lieu de procéder à l'adoption du règlement n° 215-2009.

À cet effet, l'étape suivante consiste à donner un avis de motion avec demande de dispense de lecture du règlement n° 215-2009 lors de la présente assemblée, en vue de son adoption.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur quant à la présentation pour adoption lors d'une prochaine réunion de ce conseil, du règlement n° 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime. Dispense de lecture est également demandée puisque copie du règlement est transmise au même moment.

## 3. Projet de stage 2009 :

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de stage en gestion des matières résiduelles à la MRC des Pays-d'en-Haut qui pourrait être effectué par Mme Geneviève Gagnon pour une durée de 145 heures et un montant de 2 610 \$ à défrayer à même la somme prévue à titre d'honoraires professionnels.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC des Pays-d'en-Haut de mettre à jour son Plan de gestion des matières résiduelles en y actualisant les données qui s'y retrouvent afin d'avoir une meilleure idée de la gestion actuelle des matières résiduelle sur son territoire et aider les municipalités à réduire finalement la quantité de matières qui sont destinées à l'enfouissement ;

CM 197-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte le projet de stage proposé par Mme Geneviève Gagnon, pour une durée de 145 heures (2 jours/11 semaines), pour un montant total de 2 610 \$.
2. QUE pour ce faire, ladite dépense soit puisée à même le poste d'honoraires professionnels prévu à cette fin.

ADOPTÉE

## F) Certificat du secrétaire-trésorier :

Information est donnée au conseil des maires quant à l'émission d'un certificat d'autorisation au cours du mois d'août, concernant des travaux d'installation de bornes sèches à Wentworth-Nord.

## 6. RAPPORTS

### A) Agente Rurale

#### 1. Rapport d'activités :

Mme Alison Drylie, chargée de développement rural, commente son rapport d'activités mensuel déposé par le biais du cahier des maires.

#### 2. Politique familiale :

##### a) Convention de modification - prolongation :

Dépôt est fait d'un projet de lettre par le préfet de la MRC, M. Charles Garnier, confirmant l'intention de la MRC de signer une convention de modification avec le ministère de la Famille et des Aînés permettant un délai supplémentaire pour la réalisation de la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut sera en période électorale jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain ;

ATTENDU QU'en raison de cette période électorale, nous devons prendre une pause de trois (3) mois avant de pouvoir tenir les consultations publiques ;

ATTENDU QUE l'adoption de la version finale de la politique familiale ainsi que les onze plans d'action sont prévus en mars 2010 et le lancement officiel, entre le 10 et le 16 mai 2010, pendant la Semaine québécoise des familles ;

CM 198-09-09

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministère de la Famille et des Aînés de lui accorder un délai supplémentaire pour la réalisation de sa politique familiale.

ADOPTÉE

### B) M. le Préfet

#### 1. Contrat de diversification et de développement :

Copie du contrat de diversification et de développement, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés intervenu entre le MAMROT et la MRC est insérée aux documents de l'assemblée.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu public, le 25 septembre 2008, le plan gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées ;

ATTENDU QU'il y a une municipalité dévitalisée sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, à savoir : Lac-des-Seize-Îles ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a identifié la MRC des Pays-d'en-Haut pour coordonner la démarche de diversification sur son territoire et que pour ce faire, elle devrait signer un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et avec la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;

ATTENDU la demande adressée par la municipalité du Lac-des-Seize-Îles à la MRC des Pays-d'en-Haut à l'effet d'avoir la possibilité d'approuver au préalable

tous les projets qui seront accordés sur son territoire, dans le cadre du susdit contrat de diversification et de développement ;

CM 199-09-09

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut souscrit à la demande de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles à l'effet qu'elle puisse avoir la possibilité d'approuver, au préalable, tout projet pouvant être accordé sur son territoire dans le cadre du susdit contrat de diversification et de développement.

ADOPTÉE

Autorisation de signer et formation du comité « Diversification et développement »

ATTENDU la signature à intervenir entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de L'Occupation du territoire, la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles relativement à un contrat de diversification et de développement et qu'il y a donc lieu d'en autoriser la signature;

ATTENDU QU'il y a lieu également de procéder à la création du comité « Diversification et développement » ;

CM 200-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Gareau, représentante de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Autorise le préfet, M. Charles Garnier à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, le susdit contrat de diversification et de développement ;
  - b) Nomme sur le comité « diversification et développement », les personnes suivantes :
    - Le maire de Lac-des-Seize-Îles
    - Le maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
    - Le maire de Wentworth-Nord
    - M. Stéphane Lalande, d.g. CLD des Pays-d'en-Haut
    - Me Yvan Genest, d.g., MRC des Pays-d'en-Haut
    - Le préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.
 ... pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

2. Élections 2009 :

- a) Tarifification du personnel électoral :

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut tiendra un scrutin pour l'élection du préfet au suffrage universel le 1er novembre prochain ;

CM 201-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Nomme le directeur général, Me Yvan Genest, comme président d'élection ainsi que Mme Catherine Legault, comme adjointe et secrétaire d'élection pour l'élection au suffrage universel du préfet à être tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2009
  - b) Établit la rémunération du personnel électoral quant à la susdite élection du préfet de la façon suivante :

<u>Municipalité</u>	<u>Coût</u>
---------------------	-------------

	Local	MRC 50%
<b>Estérel</b>		
Président d'élection :	2 250 \$	1 125 \$
Secrétaire d'élection :	1 687 \$	844 \$
<b>Lac-des-Seize-Îles</b>		
Président d'élection :	840 \$	420 \$
Secrétaire d'élection :	630 \$	315 \$
<b>Morin-Heights</b>		
Président d'élection :	810 \$	405 \$
Secrétaire d'élection :	608 \$	304 \$
<b>Piedmont</b>		
Président d'élection :	2 500 \$	1 250 \$
Secrétaire d'élection :	1 875 \$	938 \$
<b>Sainte-Adèle</b>		
Président d'élection :	7 000 \$	3 500 \$
Secrétaire d'élection :	5 250 \$	2 625 \$
<b>Saint-Adolphe-d'Howard</b>		
Président d'élection :	3 880 \$	1 940 \$
Secrétaire d'élection :	2 910 \$	1 455 \$
<b>Sainte-Anne-des-Lacs</b>		
Président d'élection :	1 759 \$	880 \$
Secrétaire d'élection :	1 319 \$	660 \$
<b>Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson</b>		
Président d'élection :	3 200 \$	1 600 \$
Secrétaire d'élection :	2 400 \$	1 200 \$
<b>Saint-Sauveur</b>		
Président d'élection :	3 299 \$	1 650 \$
Secrétaire d'élection :	2 474 \$	1 237 \$
<b>Wentworth-Nord</b>		
Président d'élection :	1 235 \$	618 \$
Secrétaire d'élection :	927 \$	464 \$
<b>MRC</b>		
Président d'élection :	3 700 \$	3 700 \$
Secrétaire d'élection :	2 775 \$	2 775 \$
<b>TOTAL :</b>		
Président d'élection :	30 473 \$	17 087 \$
Secrétaire d'élection :	22 855 \$	12 815 \$
	53 328 \$	29 902 \$

ADOPTÉE

b) Budget :

Dépôt est fait par le biais du cahier des maires du budget 2009 de la MRC des Pays-d'en-Haut, en ce qui concerne l'élection du préfet.

ATTENDU le projet de budget pour l'élection du préfet au suffrage universel et qu'il y a donc lieu de procéder à son adoption ;

CM 202-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le projet de budget déposé concernant l'élection du préfet au suffrage universel du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

ADOPTÉE

7. **PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT**A) Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord :

1. Réunion du C.A. du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Les membres du conseil ayant pris connaissance de la documentation reçue de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, l'on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

2. Demande de cautionnement aux MRC :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le gouvernement du Québec subventionnera la corporation le P'tit train du Nord pour des travaux de réfection des infrastructures, dont 132 603 \$ exclusivement pour des travaux qui se réaliseraient sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne remboursera pas sa participation sous forme de prêt amorti sur 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la corporation le P'tit train du Nord, dans sa recherche de financement auprès d'institutions financières, se voit exiger la condition que les MRC visées cautionnent pareil prêt ;

CM 203-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accepte de cautionner la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord pour le prêt octroyé dans le cadre de la convention d'aide financière signée le 16 juin 2008 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord, pour la somme due à la MRC, soit 132 603 \$ et ce, selon les termes et conditions mentionnées à l'annexe.
  - b) Demande donc au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui autoriser pareil cautionnement qui excède la période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

B) Secteur du parc linéaire :

1. Bail de la salle polyvalente - Gare de Piedmont :

En référence à la lettre de la municipalité de Piedmont demandant de modifier 3 articles du bail de la gare de Piedmont et aux discussions à ce sujet, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la demande de la municipalité de Piedmont, de corriger le bail proposé pour la salle polyvalente de la gare de Piedmont ;

CM 204-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accepte de modifier le bail de l'annexe de la gare de Piedmont, de la façon suivante :
 

*L'article 5.2 : Le LOCATAIRE s'engage à verser au LOCATEUR le montant du loyer par tranches de paiement calculé à un pourcentage de 40% du montant recommandé par l'architecte diminué de la subvention jusqu'à concurrence de 100 882 \$ ;*

*L'article 9.1 b) : Soit mettre fin au présent contrat en indemnisant le locataire au prorata des années d'utilisation du terrain et du bâtiment, soit en raison d'un montant de 5 000 \$ pour chaque année non écoulée du bail.*
  - b) Autorise la signature du susdit bail modifié par le préfet, M. Charles Garnier et le directeur général, Me Yvan Genest.

ADOPTÉE

2. Travaux à la gare de Sainte-Adèle (état de la situation) :

À ce sujet, le directeur général de la MRC, Me Yvan Genest indique aux membres du conseil que les travaux sont terminés et que la situation semble réglée compte-tenu que les services des travaux publics de la ville de Sainte-Adèle ont réparé l'égout pluvial écrasé à deux (2) endroits en aval de la gare.

C) Secteur du corridor aérobique :1. Stationnement de Montfort - Travaux : résolution d'autorisation par C.A. du MDDEP :

Me Yvan Genest dépose et commente le plan modifié des travaux prévus pour le stationnement du pavillon de Montfort.

ATTENDU le plan modifié des travaux prévus pour le stationnement du pavillon de Montfort suite à une rencontre d'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

CM 205-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Approuve le plan modifié des travaux prévus pour le stationnement du pavillon de Montfort tel que présenté.
  - b) Autorise la présentation du susdit projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

D) Rapport d'activités (Ana Manescu) :

Dépôt est fait par le biais du cahier des maires du rapport d'activités de Mme Ana Manescu, chargée de projet par intérim pour le Parc régional.

## 8. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois d'août 2009 :

CM 206-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois d'août 2009, totalisant la somme de 207 216,50 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 31 août 2009 :

Dépôt est fait du rapport budgétaire de la MRC des Pays-d'en-Haut au 31 août 2009.

## 9. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'étant abordé, l'on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

## 10. DEMANDES À LA MRC

A) MRC des Sources : demande de révision à la Loi sur la rémunération des élus (non imposition) :

ATTENDU l'appui demandé par la MRC des Sources par la transmission de leur résolution n° 2009-08-6908, relativement à la rémunération des élus ;

CM 207-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde son appui à la MRC des Sources dans sa demande aux gouvernements fédéral et provincial de modifier les dispositions pertinentes des lois relatives à la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers de manière à ce que la première tranche de 10 000 \$ versée à titre de rémunération à un(e) élu(e) municipal(e) par une municipalité ne soit pas imposable.

ADOPTÉE

**B) Corporation des Officiers municipaux : inscription au 7<sup>e</sup> séminaire annuel :**

CM 208-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le directeur général, Me Yvan Genest, à assister au congrès de la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec), les 24 et 25 septembre prochains et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

**C) Ministère de la Culture : autorisation de signer le protocole VVAP :**

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention déterminant les modalités administratives relatives au versement et à l'utilisation de la subvention de 20 000 \$, dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat - Entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine ;

CM 209-09-09

IL EST PROPOSÉ par la conseillère JoAnne Fandrich, mairesse de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, M. Charles Garnier ainsi que le directeur général, Me Yvan Genest à signer la convention d'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, concernant l'entente ciblée ayant trait au programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

ADOPTÉE

**D) Demande de soutien financier pour le congrès provincial des chambres de commerce :**

ATTENDU la demande de partenariat financier de 5 000 \$ sollicitée par La Fédération des Chambres de Commerce du Québec, dans le cadre de leur congrès 2009 ;

CM 210-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Descôteaux, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de verser une subvention de DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (2 500,00\$ MRC - 2 500 \$ CLD), à même le budget du Fonds de la Ruralité, en vue de souligner son appui à la Fédération des Chambres de commerce du Québec devant tenir leur congrès au Manoir Saint-Sauveur du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2009.

ADOPTÉE

## 11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)

### A) Projet d'entente régionale d'assistance mutuelle :

Me Yvan Genest, directeur général rappelle aux membres du conseil que la dernière réunion du comité en sécurité incendie (CSI), tenue le 20 août 2009, fut consacrée presque essentiellement à l'étude du projet d'entente régionale d'assistance mutuelle contre l'incendie élaboré par le comité technique en sécurité incendie (CTSI).

Il y a lieu de rappeler que le susdit comité, formé de l'ensemble des directeurs des services de sécurité incendie (SSI) des municipalités locales accompagnés par M. Guy Meilleur, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut, a déployé beaucoup d'efforts et de compromis pour en arriver à pareil consensus au sujet d'un tel protocole d'entente.

ATTENDU le projet d'entente régionale d'assistance mutuelle en matière d'incendie élaborée par le comité technique en sécurité incendie (CTSI) ;

ATTENDU l'étude qu'en ont faite les membres du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC des Pays-d'en-Haut lors de leur rencontre du 20 août 2009 ;

CM 211-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut recommande l'adoption du « Projet d'entente régionale d'assistance mutuelle en matière d'incendie » tel que modifié par le susdit comité de Sécurité en incendie (CSI).

ADOPTÉE

### B) Approbation du rapport d'activités 2007-2008 :

Dépôt est fait d'un projet de rapport d'activités 2007-2008 à être envoyé à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP) et démontrant l'immense effort financier fourni par l'ensemble de nos municipalités locales pour améliorer la sécurité incendie sur le territoire de la MRC que ce soit en immobilisations (casernes), matériel roulant, formation des pompiers et en prévention.

Suite aux discussions sur ce rapport, les membres du conseil décident de reporter l'adoption de la résolution d'approbation en octobre prochain lorsque les corrections y auront été apportées.

## 12. ÉVALUATION FONCIÈRE

### A) Dépôt du cahier de charges :

Me Yvan Genest explique les modifications effectuées au cahier de charges afin de le rendre conforme et demande l'approbation des membres du conseil.

CM 212-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve le cahier de charges en évaluation foncière tel que modifié en date du 8 septembre 2009 et autorise donc que la MRC à aller en appel d'offres avec pareil devis.

ADOPTÉE

### B) Formation du comité de sélection :

Me Yvan Genest informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à la création d'un comité de sélection afin de recevoir et analyser les soumissions pour les services d'évaluation foncière.

CM 213-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Descôteaux, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC forme un comité d'évaluation formé des personnes suivantes :
  - M. André Lord
  - Mme Brigitte Forget
  - Mme Sylvie Dupuis
  - Me Yvan Genest
 ... afin de recevoir les soumissions, de les analyser et de faire les recommandations appropriées à ce sujet.

ADOPTÉE

### 13. DIVERS

Aucun sujet n'y figurant, l'on passe donc à la période de question.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'était posée, M. le préfet Charles Garnier procède donc à la levée de l'assemblée.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h15)

CM 214-09-09

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Charles Garnier,  
Préfet

---

Me Yvan Genest,  
Directeur général